

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 3 octobre 2014 portant fin de fonctions dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé

NOR : AFSN1430728A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L. 6141-7-2;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;

Vu le décret n° 2006-720 du 21 juin 2006 modifié relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé;

Vu le décret du 6 mars 2014 portant cessation de fonctions du directeur général de l'agence régionale de santé de Poitou-Charentes et portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé de Poitou-Charentes;

Vu l'arrêté du 24 novembre 2009 portant nomination de M. François MAURY dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé à compter du 18 janvier 2010;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2012 portant renouvellement de M. François MAURY dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé à compter du 18 janvier 2013,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 6 mars 2014, aux fonctions de M. François MAURY dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé.

Article 2

Le chef du service de l'inspection générale des affaires sociales et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 3 octobre 2014.

MARISOL TOURAINE